

## INTRODUCTION

La Réunion de solidarité des ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel de la République rwandaise, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en coopération avec le Gouvernement du Rwanda s'est tenue à Kigali du 5 au 8 juin 1984.

C'était la dixième d'une série de réunions de solidarité en vue de promouvoir le développement industriel des pays les moins avancés, organisées par l'ONUDI depuis 1979, en coopération avec le gouvernement du pays intéressé. Le but principal de la Réunion était d'explorer les conditions dans lesquelles les pays participants pouvaient coopérer à la promotion du développement industriel du Rwanda. Plusieurs possibilités d'une telle coopération ont été déterminées. Les participants ont examiné à fond les besoins du Rwanda qu'une coopération bilatérale ou multilatérale permettrait de satisfaire dans le cadre d'une coopération économique et technique entre pays en développement. A cette fin, ils ont proposé des modalités de coopération entre le pays hôte et les pays en développement.

## I. ORGANISATION DE LA REUNION

Les représentants des pays dont les noms suivent ont participé à la réunion:

Algerie, Brésil, Chine, République Populaire Démocratique de Corée, Egypte, Grèce, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Mexique, Roumanie, Rwanda, Sri Lanka, Yougoslavie.

Les organismes des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentés:

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Les représentants des organismes dont les noms suivent assistaient à la réunion en qualité d'observateurs:

Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT),  
Banque Africaine de Développement,  
Banque Mondiale

On trouvera en annexe la Liste des Participants.

### Election du Bureau

Les participants à la Réunion ont élu M. Mathieu NGIRIRA, Ministre de l'industrie, des mines et de l'Artisanat de la République Rwandaise, aux fonctions de Président, M. N. Denzil Fernando, vice-ministre de l'industrie et des affaires scientifiques de Sri Lanka, et M. S. Cavalcanti, Conseiller au ministère des affaires étrangères de Brésil, à celles de vice-présidents.

M. M. Bencheikh, ambassadeur de l'Algérie au Kenya, et M. A. Haggag, ambassadeur d'Egypte au Kenya, ont été élus rapporteurs.

### Adoption de l'ordre de jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

1. Déclaration d'ouverture, au nom du Gouvernement de la République Rwandaise
2. Déclaration du Chef de délégation de l'ONUDI
3. Election du Président, du Vice-Président et du Rapporteur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Déclarations des chefs de délégation
6. Discussions bilatérales et discussions de groupe concernant des projets spécifiques
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Réunion
9. Déclaration de clôture.

Il a précisé que les propositions de projet avaient été conçues en étroite collaboration avec le Gouvernement rwandais, conformément à ses priorités et à son plan de développement. Au sujet du mécanisme de coopération, il a indiqué que les pays participants pouvaient décider d'instaurer une coopération soit bilatérale, soit multilatérale, qui pourrait porter sur le secteur public comme sur le secteur privé. Les arrangements pouvaient concerner deux ou plusieurs entreprises d'un ou plusieurs pays.

M. Hable Selassie s'est déclaré convaincu que le fait même que des pays en développement situés loin les uns des autres étaient représentés, était une preuve incontestable de la ferme volonté du tiers monde de s'unir pour résoudre les problèmes auxquels se heurtait leur développement économique et social et de créer un avenir commun prospère.

II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCES PLENIERES

DISCOURS D'OUVERTURE

Au nom de Son Excellence le Général-Major Juvénal HABYARIMANA, Président de la République Rwandaise et Président-Fondateur du MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement), et au nom du Gouvernement et du peuple rwandais, M. Mathieu Ngirira, Ministre de l'industrie, des mines et de l'artisanat, a remercié les délégués d'avoir répondu tant au message de solidarité adressé par l'ONUDI qu'à l'appel de coopération lancé par le Rwanda. Il a également adressé ses remerciements à l'ONUDI de s'être placée à l'avant-garde de la coopération sud-sud en organisant les réunions de solidarité qui permettaient aux pays en développement de mettre en commun leur potentiel en technologie, en financement et en matières premières.

DECLARATION DES CHEFS DE DELEGATION

Dans sa déclaration, le délégué de l'Algérie a constaté que la présence de l'Algérie à cette importante manifestation était un acte de foi et l'expression d'une volonté politique, parce que l'Algérie croit à l'autosuffisance collective dans le cadre d'une coopération économique et multiforme au niveau sous-régional, régional et continental en Afrique. C'est dans l'esprit et conforme au Plan d'Action de Lima, de Lagos, aux recommandations de l'ONUDI à New Delhi et au programme de Caracas. La coopération de l'Algérie en direction des pays situés en Afrique avait atteint pour 1982 1% du produit intérieur brut et a connu une progression appréciable au cours de l'année 1983. C'est ainsi que l'Algérie a financé entièrement la construction d'une école agro-vétérinaire au Rwanda, assurait aussi la formation de cadres moyens et supérieurs, et participait à la construction d'un hôpital de 250 lits. D'autres projets seraient discutés vers la fin de l'année. Un accord commercial avait été également conclu récemment. L'expérience de l'Algérie dans le secteur de la formation à tout les niveaux est mise à la disposition des pays africains frères.

Dans la mesure de ses moyens, l'Algérie continuera d'apporter sa contribution au développement de la République rwandaise. Le délégué de l'Algérie s'est déclaré convaincu que la coopération sud-sud dans le contexte économique mondial était devenu un impératif catégorique qui conditionnait l'avenir de l'Afrique.

Le Délégué du Brésil a indiqué que son Gouvernement était disposé à apporter son assistance dans la mise en oeuvre des projets soumis par le Rwanda. Un certain nombre d'entreprises publiques et privées, qui disposent des ressources humaines et techniques requises, ont été identifiées. Il a également exprimé le sentiment que l'expérience du Brésil dans le développement d'une base industrielle solide - dont les produits sont aussi compétitifs sur les marchés extérieurs - pourrait être d'une valeur considérable pour les autres pays en développement. Le désir du Brésil de coopérer avec les autres pays en développement était cependant freiné par son manque de ressources financières. En conséquence la délégation brésilienne a le sentiment que sans l'assistance des institutions financières ainsi que des pays développés, les pleines possibilités de coopération entre les pays en développement ne pourraient être exploitées. Le Brésil a déjà établi des liens de coopération concrète et fructueuse avec le Rwanda en juillet 1983 et il est à espérer que la participation à cette réunion de solidarité pourrait contribuer au renforcement des liens existant déjà et d'assister, avec l'aide des institutions internationales de financement, au développement industriel du Rwanda.

Le chef de la délégation de la République Populaire de Chine a exprimé son soutien total à la réunion et son voeu qu'elle soit couronnée d'un plein succès. Il a précisé que le renforcement de la coopération sud-sud était le point de départ de la politique extérieure de son pays. Les quatre principes de la coopération économique et technique entre la Chine et les pays africains sont "égalité et avantage réciproque, efficacité, diversité de formes et développement commun". Il a souligné que la Chine continuerait d'aider dans la mesure de ses possibilités les pays du tiers monde. Cette assistance consisterait essentiellement dans l'exécution des projets réclamant peu d'investissements, mais pouvant fournir une bonne rentabilité et servir directement les populations locales.

Le chef de la délégation chinoise a rappelé que la coopération économique et technique sino-rwandaise avait obtenu depuis plus de 10 ans des résultats satisfaisants. Il a conclu en disant que le Gouvernement chinois était prêt à faire de son mieux pour contribuer au succès de la réunion.

Le chef de la ~~délégation de~~ la République Populaire Démocratique de Corée a constaté que la coopération sud-sud incombait comme une tâche historique aux pays non-alignés et à tous les autres pays en développement dans leur lutte pour édifier une société nouvelle prospère et un monde nouveau indépendant. Pour faire accéder le monde entier à la souveraineté, il importe que les pays en développement réalisent la coopération sud-sud et parviennent ainsi à l'indépendance économique, faisant ainsi partie de la lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Récemment, le gouvernement de son pays s'était décidé à élargir et développer ses activités dans ce domaine.

Le délégué coréen a rappelé que les pays en développement disposent d'abondantes ressources et possèdent chacun des expériences et des techniques de grande valeur. Ainsi les pays en développement pourraient développer, par leurs propres moyens, leurs économies sans trop compter sur l'assistance des pays développés. Le gouvernement de la RPD de Corée a déjà effectué des projets économiques au Rwanda dans le cadre de la coopération bilatérale gouvernementale et est bien déterminé à renforcer à l'avenir cette coopération.

Le chef de la délégation égyptienne a informé la Réunion que les trois plus importantes constatations de son pays durant ces 30 dernières années dans le développement industriel sont: l'industrialisation doit être une partie intégrante d'un plan économique, elle doit être le complément d'autres secteurs particulièrement l'agriculture et elle doit être accompagnée par une formation intensive. Il a invité une délégation rwandaise à visiter son pays pour étudier en détail les expériences de l'Egypte dans le domaine de l'industrialisation.

En ce qui concerne la présente Réunion de Solidarité, la délégation égyptienne a proposé que les points essentiels suivants soient considérés:

- qu'est ce que les pays en voie de développement peuvent offrir;
- qu'est ce que la famille des Nations Unies peut offrir et aussi offrir en coopération.

En plus des projets présentés à la Réunion, il a proposé aussi d'envisager une approche régionale pour certains d'entre eux afin de réduire les coûts et d'assurer un marché plus large.

Ensuite le délégué de l'Egypte a informé la Réunion des activités financées par le Fonds Egyptien de Coopération Technique pour l'Afrique qui fournit aux pays Africains qui le demandent des experts dans différents domaines. Le Rwanda a déjà bénéficié des possibilités offertes par ce Fonds et le Gouvernement Egyptien est prêt à envisager la formation de cadres rwandais pour les nouvelles industries qui seront installées dans la mesure où des industries similaires existent en Egypte.



La délégation du Mexique a insisté sur l'importance du soutien que son Gouvernement - et sous toutes les formes - à l'industrialisation et à la coopération, entre les pays en voie de développement au profit des pays les moins avancés.

Vu la détérioration de l'ordre économique, des échanges et une politique commerciale équitables et justes sont nécessaires aux pays en développement.

Le Mexique est en train, actuellement, d'analyser les besoins spécifiques des pays les moins avancés afin d'identifier les possibilités d'une coopération éventuelle.

Ceci pourrait impliquer la formation, la mise à disposition d'experts, la réalisation de "joint ventures", etc...

Le Délégué mexicain a assuré le Gouvernement Rwandais que les projets ont été étudiés et il est confiant que les propositions concrètes - aussi bien du secteur public que du secteur privé - pour la coopération pourraient intervenir dans le proche futur, malgré les difficultés entraînées par l'énorme distance géographique entre les deux pays.

Il a conclu en déclarant le désir de son Gouvernement d'accorder - sous toutes les formes - une considération spéciale aux pays les moins avancés aussi bien que des conditions commerciales équitables.

Le Délégué du Sri-Lanka a tout d'abord rappelé que les années 1980 avaient été déclarées "Décennie du développement industriel de l'Afrique" et qu'en conséquence la Réunion de Solidarité pour le Rwanda intervenait à un moment particulièrement opportun. Il a souligné que le Sud avait mis au point des technologies à forte intensité de travail, ce qui permettait de donner une assistance moins onéreuse et mieux appropriée en matière d'identification, de mise en oeuvre et de fonctionnement des projets industriels. Il a ensuite exposé les points saillants concernant les industries manufacturières du Sri-Lanka, en particulier pour ce qui touchait à la politique de substitution des importations et à la mise au point de technologies pour les secteurs de l'alimentation, des textiles, du cuir, du bois, du papier, des produits chimiques, des matériaux ferreux et non-ferreux. Beaucoup de ces industries sont maintenant technologiquement auto\_suffisantes et peuvent elles-mêmes assurer leur propre expansion.

Enfin, concernant les projets soumis à la Réunion de Solidarité, le Délégué du Sri Lanka a offert l'assistance de son pays dans les secteurs des cuirs et peaux, du papier et des zones et domaines industriels.

Le Délégué de la Yougoslavie a rappelé qu'un développement global ne peut intervenir que si l'on garde constamment à l'esprit de principe d'auto-suffisance et que celui-ci constitue la seule option possible pour accroître les capacités de production et réduire les inégalités. Le fait que les niveaux de développement technique et économique varient d'un pays en développement à un autre offre, de fait, de grandes potentialités de coopération mutuellement bénéfiques.

Il a exprimé le vœux de son Gouvernement de voir s'accroître et s'intensifier le rôle de l'ONUDI dans ce domaine et souligné la nécessité de prendre des mesures visant à mieux connaître les complémentarités - techniques, financières, de production - permettant de renforcer la coopération sud-sud. Compte tenu des informations fournies par le pays hôte, le Délégué de la Yougoslavie a retenu un certain nombre de projets prioritaires au sujet desquels des propositions concrètes, en matière de coopération scientifique et technique, seront faites par son Gouvernement.

Le représentant de la Banque Mondiale a tout d'abord rappelé que, malgré les difficultés dues à l'enclavement, à l'exiguïté du marché, au manque de capitaux et de main d'oeuvre qualifiée, le Rwanda avait depuis le début des années 1970, suscité le développement d'un nombre important de petites entreprises. Ce développement a été favorisé par la stabilité et la continuité politique et par des réglemens bien conçus, une gestion économique et monétaire saine, et par le développement remarquable des infrastructures.

Ensuite, le représentant de la Banque Mondiale a souligné les objectifs et les éléments du programme d'industrialisation, en particulier l'assainissement des entreprises parastatales, la création d'emplois et la diversification des exportations en favorisant la transformation et le conditionnement des produits. Il a expliqué que les interventions futures de la Banque Mondiale dans le développement industriel du Rwanda se feront dans les petites et moyennes entreprises rurales et les agro-industries, dans les productions agricoles destinées à alimenter les agro-industries, et les secteurs du thé et des mines. Finalement il a précisé que la Banque Mondiale - par le truchement d'institutions financières sur place - est prête à accroître son aide à un développement industriel harmonieux du Rwanda et, en particulier, au financement des études et du suivi de cette réunion.

Le représentant de la Banque Africaine de Développement a rappelé les projets que la BAD a déjà financés et réalisés au Rwanda. Il a ensuite noté que le niveau de développement économique du pays lui permet de remplir les conditions de crédit posées par la BAD pour le financement de projets rentables. Un programme d'intervention de la BAD au Rwanda pourra être établi sur la base des renseignements supplémentaires que le Rwanda pourrait fournir sur ses politiques et priorités industrielles.

Un membre du Secrétariat de l'ONUDI a rappelé les objectifs de la "Decennie du Développement Industriel de l'Afrique" dont la mise en oeuvre a été confiée aux Secrétariats de l'ONUDI, de l'OUA et de la CEA. Un programme d'action a déjà été mis sur pied; il comprend une phase préparatoire (1982-1984) et une phase de réalisation (1985-1990). Il a également souligné que les pays africains devraient effectuer l'évaluation de leurs ressources naturelles et de leurs potentialités en vue de l'harmonisation de leur développement industriel.

Les pays africains devraient aussi donner priorité à l'implantation de quelques entreprises clefs.

Le succès de la Decennie dépendra essentiellement des actions entreprises par les pays africains eux-mêmes, avec l'appui financier et technique de la communauté internationale dans le cadre de la coopération sud-sud.

A la suite des déclarations faites par les représentants des pays et organisations invitées, un débat général a eu lieu; il a porté sur les politiques et stratégies en matière de transfert de technologies, de dimensions des marchés et de formation.

Entretien entre la délégation rwandaise et la délégation algérienne

Les deux délégations se sont rencontrées pour discuter du projet N° 15 intitulée Production d'urée.

En préliminaire, la délégation algérienne a tenu à préciser qu'elle n'a pas mandat pour prendre d'engagement sur aucun des projets présentés dans le cadre de la présente réunion de solidarité.

Par ailleurs la délégation algérienne a rappelé que l'Algérie a déjà en cours un certain nombre de projets avec le Gouvernement du Rwanda et qu'il existe une commission mixte algéro-rwandaise qui se réunit régulièrement pour suivre la réalisation des accords conclus entre les deux pays.

Néanmoins la délégation algérienne, compte tenu de l'expérience de son pays dans la production d'urée, est disposée à discuter et approfondir ce projet.

Finalement il a été noté que le projet urée est lié étroitement au projet intégré Exploitation du gaz méthane du Lac Kivu et qu'aucune décision ne pourra être prise par les autorités algériennes avant de disposer d'une étude de faisabilité sur le projet global.

La partie rwandaise a souhaité également que la formation sur le tas en Algérie de technicien rwandais dans le domaine du gaz et des engrais, en prévision des différents projets puisse être envisagée.

La délégation algérienne a annoncé que son Gouvernement pourrait accueillir favorablement un tel programme, si la demande en est formulée par les autorités rwandaises dans le cadre de la commission mixte algéro-rwandaise.

La délégation algérienne a également discuté le projet 4 ainsi que les projets 8 et 9.

En ce qui concerne le projet 4, le représentant de l'Algérie a indiqué que son pays a une industrie du cuir importante. Des précisions sur le projet ont été demandées par la délégation algérienne notamment en ce qui concerne les circuits de production déjà existantes. La délégation du Rwanda a promis de faire parvenir aux autorités algériennes toute la documentation disponible sur l'usine existante. La délégation algérienne a également insisté sur la priorité à donner aux solutions permettant l'autofinancement des activités futures, comme par exemple l'exécution du projet en phases.

Enfin le délégué de l'Algérie a suggéré que ce projet pourrait être soumis à la Commission mixte algéro-rwandaise pour discussions plus approfondie. Il a également indiqué que l'aspect formation devrait recevoir une certaine priorité.

En ce qui concerne les projets 8 et 9, la délégation de l'Algérie a demandé des informations complémentaires sur les projets. Elle a également insisté sur le fait qu'il est important d'étudier la gamme de produits utilisés par le consommateur ainsi que les possibilités de substitution et dans quelles proportions de la ramie aux matières premières à importer.

Le délégué de l'Algérie a précisé que son pays a une certaine expérience dans le domaine de l'industrie textile et il suggère que le projet pourrait également être soumis à la Commission mixte algéro-rwandaise pour considération. Les éléments de formation ici encore devraient être soulignés.

La partie rwandaise a posé la question d'une prise en charge par l'Algérie de l'étude de factibilité. La délégation algérienne a indiqué que ce problème pourrait être posé à la Commission mixte tout en précisant qu'il existe d'autres pays en développement plus à même de réaliser cette étude.

Le délégué de la ROUMANIE a d'abord présenté la politique et l'expérience de son pays dans le domaine du développement industriel et sa participation à la coopération économique et technique et ses relations avec les pays en voie de développement. Il a rappelé que dans une période relativement courte, la Roumanie s'est transformée d'un pays agraire, ayant une industrie faiblement développée, en un pays industriel-agraire, avec une industrie moderne et une agriculture moderne, en plein essor. En fait, la production industrielle est 50 fois plus grande qu'il y a 40 ans.

Il a souligné que la Roumanie, socialiste, elle même pays en développement, attribue une importance particulière aux relations de coopération active multilatérale, de solidarité militante avec les pays de l'Afrique et a établi des liens étroits avec les jeunes états, fondés sur l'égalité des droits et l'avantage mutuel. Déjà plus de 50 accords commerciaux et de coopération ont été réalisés, un appui particulier étant accordé à la formation de spécialistes. Entre la Roumanie et le Rwanda a été formé une commission-mixte de coopération économique, technique et culturelle. Des experts des deux pays ont identifié les possibilités concrètes de réaliser des projets de coopération économique, culturelle, de l'enseignement et dans d'autres sphères d'activité. Finalement, le délégué de la Roumanie a manifesté l'intérêt de son pays d'analyser avec les autorités rwandaises et les autres participants à la réunion de solidarité les possibilités et les conditions de sa participation dans la réalisation de certains projets de développement.



Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a document.



- 17 C -

TRADUCTION TELEX RECU ET ENVOYE PAR AMBASSADE DE L'INDE  
EN OUGANDA.

Réunion de Solidarité pour le RWANDA à KIGALI.

5 - 8 JUIN 1984

Le Gouvernement de l'Inde a désigné une délégation de haut niveau pour participer à la Réunion de Solidarité pour le Rwanda à Kigali du 5 au 8 Juin.

Mais la Délégation n'a pas pu venir à Kigali à cause de l'annulation au dernier moment du vol de la Compagnie étrangère à partir de Bombay. Il n'y avait pas d'autre liaison qui pouvait amener à temps la délégation à Kigali.

Cette lettre, Excellence est pour vous réaffirmer le désir du Gouvernement de l'Inde pour intensifier la coopération économique entre nos deux pays.

J'ai reçu l'instruction de mon Gouvernement de déclarer que l'Inde a la compétence technique et sera impliquée dans les 22 projets contenus dans le document de l'ONUDI. Néanmoins les contraintes dues aux ressources limitées font que nous devons rechercher un financement international pour nos efforts de coopération technique (TCDC).

Avec ces indications, l'identification précise des projets pour la collaboration avec l'Inde pourra être finalisée par les voies diplomatiques.

J'espère avoir une dialogue actif avec vous Monsieur le Ministre et je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

1950

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PH.D. THESIS

Submitted by [Name]

Department of [Department]

Chicago, Illinois

1950

Author's Address

Chicago, Illinois

Entretien entre le Rwanda et la République Populaire de Chine

Les délégations chinoise, rwandaise et de l'ONUDI se sont présentées respectivement.

La délégation chinoise a informé la délégation rwandaise qu'elle était intéressée par le projet numéro 17 - Fabrication de sacs de ciment - et souhaite avoir des informations sur un certain nombre de points qui seront précisés dans le courant des discussions.

Au préalable la délégation chinoise a rappelé qu'actuellement neuf projets sont en cours de discussion et de réalisation avec le Gouvernement rwandais et que pour eux la priorité est à la réalisation complète des projets commencés.

Après les échanges de vue et d'informations les deux parties rwandaise et chinoise sont convenues ce qui suit :

- la délégation chinoise est intéressée par le projet N° 17 intitulé Fabrication de sacs de ciment;
- dans une première étape la partie chinoise entreprendra les études de pré-faisabilité et de faisabilité dans le cadre de la société mixte de gestion de la cimenterie actuellement en cours de discussion et de concrétisation entre le Gouvernement rwandais et le Gouvernement chinois;
- Les deux parties sont d'accord pour que les études du projet Fabrication de sacs de ciment, soient menées par les experts chinois en collaboration avec le Ministère de l'industrie, des mines et de l'artisanat, et cela dans le cadre de la société mixte de gestion de la cimenterie.

A une question de la délégation rwandaise sur le point de savoir si la délégation chinoise serait intéressée par d'autres projets, celle-ci a rappelé sa déclaration au début de la séance, à savoir que la Chine a déjà de nombreux engagements au Rwanda et qu'elle souhaite les achever avant d'en contracter de nouveaux.

Entretien entre la République Populaire Démocratique de Corée et le Rwanda

La Délégation de la République Populaire Démocratique de Corée et la Délégation rwandaise ont concentré leurs discussions principalement sur les projets 10 et 20.

En ce qui concerne le projet N° 10, les Représentants Coréens ont indiqué un intérêt pour le projet étant donné l'expérience acquise par la République Populaire Démocratique de Corée dans ce domaine. Des précisions relatives à la culture du mûrier et à l'introduction du ver à soie au Rwanda ont été demandées. La Délégation Coréenne a indiqué que leurs Autorités vont approfondir la réflexion sur ce projet et transmettront aux Autorités Rwandaises, après examen, des éventuelles propositions concrètes d'assistance concernant la culture mûrier et l'élevage du ver à soie. Des discussions bilatérales au sein de la Commission Mixte Rwanda/Corée pourront alors avoir lieu sur les modalités précises de cette assistance.

Le projet N° 20 fut également abordé, cependant en raison des doutes exprimés sur la viabilité à long terme du projet, le Gouvernement de la République Populaire Démocratique de Corée a décidé de ne pas intervenir dans celui-ci. La Délégation coréenne a par ailleurs indiqué que leur Gouvernement est prêt à considérer l'envoi au Rwanda d'une mission d'experts coréens pour mise sur pied de sociétés mixtes dans le domaine industriel et notamment en ce qui concerne les projets suivants: fabrication d'objets métalliques; usine de réparation et d'entretien du matériel agricole; production de pompes à eau pour l'irrigation; fabrication de produits plastiques; fabrication d'oxygènes industriels (soudage, coupure); fabrication de moteurs électriques; et fabrication des roues dentées.

La Délégation rwandaise a marqué son accord sur tous ces projets et sur l'envoi de la mission d'experts.

La représentation coréenne a enfin réaffirmé le désir de son Gouvernement de renforcer et diversifier la coopération sud-sud, aussi au niveau du secteur privé par la constitution d'entreprises mixtes.

Entretiens entre le Rwanda et l'Egypte

Les deux parties ont discuté des projets suivants:

- Projet N° 8 - Industrie textile intégrée
- Projet N° 17 - Fabrication de sacs pour ciment

La Délégation du Rwanda a donné à la Délégation égyptienne des précisions concernant les objectifs du projet 8 ainsi que l'assistance demandée. Bien que l'Egypte ne possède pas d'expérience en ce qui concerne la filature de ramie, les Délégués égyptiens ont néanmoins indiqué qu'un expert égyptien pourrait entreprendre une étude du projet textile pour autant qu'un spécialiste rwandais en ramie accompagne cette mission. La délégation rwandaise a précisé que le projet n'excluait pas la possibilité d'utiliser d'autres matières premières comme le coton pour le projet. Les deux parties se sont mises d'accord sur la procédure suivante: Le Gouvernement du Rwanda devrait préparer une requête officielle d'assistance, via le bureau du PNUD, afin d'obtenir les services d'un expert égyptien pour élaborer l'étude sur la définition et l'évaluation du projet (durée, date, termes de référence détaillés devront être définis) pour un financement, soit par le PNUD soit par l'ONUDI. Le Gouvernement égyptien participera au financement de cette étude en ce qui concerne les coûts en monnaie égyptienne (salaires des experts).

En ce qui concerne les possibilités de formation de techniciens rwandais en Egypte, les deux délégations ont convenu que les modalités devraient être discutées et arrangées après que les résultats de l'étude seront connus et que le projet soit en voie de réalisation.

La délégation rwandaise a également abordé la question d'établissement de sociétés mixtes entre promoteurs rwandais et entreprises privées égyptiennes.

La délégation égyptienne a émis certains doutes sur l'intérêt que pourrait avoir les entrepreneurs privés égyptiens, du fait de leur méconnaissance de la filature de la ramie, cependant des négociations sur cet aspect particulier pourraient éventuellement avoir lieu quand le projet sera globalement défini.

En ce qui concerne le projet 17, la délégation égyptienne a offert d'envoyer un expert au Rwanda pour former le personnel technique une fois l'usine établie. L'Egypte payerait le salaire de son expert, le Rwanda les frais sur place, et les organisations internationales, telles l'ONUDI, les frais de voyage.

Entretiens entre la Grèce et le Rwanda

Le Délégué de la Grèce a indiqué qu'en raison des négociations présentement en cours entre le Gouvernement Grec et le Gouvernement Rwandais sur un accord cadre de coopération entre les deux pays, la Grèce ne peut présenter aucun engagement précis. Il a cependant précisé que la Grèce est spécialement intéressée par les problèmes lacustres et touristiques du Rwanda, et en particulier par le projet de chantier naval du Lac Kivu. Les délégations rwandaise et grecque se sont mises d'accord pour poursuivre étroitement le dialogue au niveau bilatéral dans le cadre de la coopération future entre les deux pays. Finalement, le Gouvernement rwandais a indiqué qu'il se tient à la disposition des autorités grecques pour leur fournir toutes les informations complémentaires qu'elles souhaiteraient recevoir.

Entretiens entre la Mexique et le Rwanda

Le représentant du Gouvernement du Mexique a tout d'abord indiqué la volonté de son Gouvernement de jeter les bases d'une coopération avec le Rwanda, dans le cadre du dialogue sud-sud.

D'une manière générale, le Délégué du Mexique a précisé que son Gouvernement ainsi que des entreprises privées mexicaines examinent avec attention la liste de projets présentée par le Rwanda, et en particulier les projets 1-8, 12, 14-16 et 19 pour lesquels le Mexique serait en position de fournir une assistance; Cette assistance pourrait prendre plusieurs formes, à savoir: assistance technique, accord de "joint ventures" entre des entreprises privées et/ou publiques mexicaines et des entreprises rwandaises et enfin la possibilité d'une participation au financement, en monnaie mexicaine, de certains projets. Le Délégué du Mexique a également confirmé que son Gouvernement prendra prochainement contact avec le Gouvernement Rwandais sur des propositions concrètes de coopération.

S'agissant des projets 4, 5, 12 et 19, il convient de noter ce qui suit:

Projet 4: offre d'assistance dans le domaine de la technologie relative à la production d'articles en cuir pour le marché intérieur et pour l'exportation.

Projet 5: Assistance possible pour la production de tabac.

Projet 12: Possibilités d'assistance en ce qui concerne la recherche pharmaceutique. Le Délégué du Mexique a également mentionné la possibilité de recevoir des représentants rwandais au Mexique, afin d'étudier les structures existantes de l'industrie pharmaceutique au Mexique, ainsi que celle de l'envoi d'un groupe d'experts mexicains au Rwanda, en vue d'étudier les besoins en matière de production de produits pharmaceutiques.

Projet 19: Pour ce qui concerne la décentralisation des industries, le Mexique serait disposé à faire bénéficier le Rwanda de son expérience (conseils, assistance technique), mais les modalités pratiques seront proposées ultérieurement.

Le délégué mexicain a indiqué que son Gouvernement pourrait peut-être financer les frais de séjour et de déplacement à l'intérieur du Mexique, des techniciens rwandais .

.../...



Pour les experts mexicains se rendant au Rwanda, le Mexique paierait les frais de subsistance (salaires etc) tandis que le Rwanda supporterait les frais locaux (logement, déplacements intérieurs etc.).

En ce qui concerne les voyages internationaux, la source de financement reste à déterminer.

ENTRETIENS ENTRE LA ROUMANIE ET LE RWANDA

Le Délégué de la Roumanie a confirmé que son Gouvernement est intéressé et prêt à analyser avec les autorités responsables rwandaises, ainsi qu'avec d'autres pays et organismes internationaux intéressés, les possibilités et les conditions de la participation de la Roumanie à certains projets de développement industriel inscrits dans les documents présentés à la Conférence et notamment dans les domaines suivants :

Projet 4 : Outre que le projet pourrait éventuellement être élargi pour inclure une fabrique de chaussures, la Roumanie pourrait considérer la possibilité de faire l'étude de factibilité. La Roumanie serait également en position de fournir la technologie, et la formation des cadres à tous les niveaux.

Projets 5 et 8 : L'élaboration de l'étude de factibilité pourrait être considérée.

Projet 10 : Le Délégué roumain a indiqué que plus de précisions ont été demandées à ses Autorités en ce qui concerne une éventuelle assistance à ce projet.

Projets 12 - 20 - 21 : La Roumanie est en mesure pour ces 3 projets de fournir l'assistance technique nécessaire pour l'élaboration des études, et pour la formation. La Roumanie pourrait aussi fournir la technologie et l'équipement.

Projet 2 et 3 : Une délégation roumaine viendra en même temps que les membres roumains qui participeront à la Commission mixte roumano-rwandaise prévue en septembre 1984 et discuteront les projets avec les autorités rwandaises.

Projets 13 - 14 - 15 : La délégation roumaine manifeste un intérêt pour ces projets: Ils seront examinés dans le cadre de la prochaine Commission mixte en septembre 1984, sur proposition du Gouvernement Rwandais.

Pour résumer, la partie roumaine est disposée à envisager une contribution dans un certain nombre de projets, c'est-à-dire livraison d'outillage, d'équipements et de matériaux fabriqués en Roumanie, la réalisation des travaux de construction, de montage, la donner l'assistance technique nécessaire pour l'élaboration des études techno-économiques de factibilité et contribuer à la mise en oeuvre des objectifs respectifs, à la maintenance des installations et enfin à la formation des cadres à tous les niveaux. Le délégué de la Roumanie a aussi souligné qu'une réunion de la Commission mixte Rwanda/Roumanie se tiendra en septembre 1984 en vue de discuter plus précisément entre les deux parties les modalités d'assistance et de financement de l'aide de la Roumanie au Rwanda.

DISCUSSION ENTRE LE RWANDA ET LE SRI LANKA

Les deux parties ont discuté les projets 4, 16 et 19 qui sont d'un intérêt réciproque pour les deux pays.

Au cours de la discussion du projet 19, le délégué du Sri Lanka a souligné la large expérience que son pays a acquise dans l'établissement de zones et domaines industriels. Il a indiqué que le Sri Lanka est disposé à fournir un expert pour effectuer l'étude de faisabilité nécessaire, le Sri Lanka prenant en charge les coûts en monnaie locale (salaires) alors que la délégation rwandaise a indiqué que les dépenses pour les transports intérieurs pourraient être supportées par le Rwanda. Une tierce partie pour financer la composante en devises du projet devra être recherchée. Le Sri Lanka peut également offrir des stages dans ce domaine et dans les mêmes conditions.

Concernant les zones industrielles, le délégué du Sri Lanka a suggéré que le gouvernement du Rwanda demande par le canal de l'Ambassade du Sri Lanka au Kenya, les informations complémentaires sur ce projet.

En ce qui concerne le projet 4, le Sri Lanka peut également se charger de la formation de techniciens rwandais dans des conditions identiques à celles mentionnées ci-dessus. Le délégué du Sri Lanka a indiqué aussi que la possibilité d'établir des "joint venture" pourrait être envisagée et que le Gouvernement du Rwanda peut contacter le Gouvernement du Sri Lanka en ce domaine.

S'agissant du projet N° 16, après des informations complémentaires fournies par la délégation rwandaise, la délégation du Sri Lanka a indiqué que la technologie dont dispose le pays ne convient pas à ce projet.

Durant la discussion, la délégation rwandaise s'est enquis de la possibilité de formation de personnel technique dans l'industrie du thé au Sri Lanka. La délégation du Sri Lanka a indiqué que c'était possible sur le plan technique. Concernant le financement, la délégation rwandaise a demandé au Sri Lanka de payer les coûts locaux des stagiaires, tandis que le coût des voyages internationaux sera demandé aux organisations internationales. Le délégué du Sri Lanka a accepté de soumettre cette requête à son Gouvernement.

Discussion entre la Yougoslavie et le Rwanda

La délégation yougoslave a annoncé sa volonté de fournir une assistance dans la réalisation de certaines propositions de projet contenues dans le document sur les projets (UNIDO/PC.96). Dans ce contexte la délégation yougoslave a manifesté son intérêt particulier pour le projet N° 19 intitulé Zones industrielles et domaines industriels. L'assistance pourrait consister en travaux de préinvestissement et dans la préparation d'études de factibilité sur les zones et domaines industriels.

Par ailleurs, les deux parties ont discuté les autres projets suivants:

- projet N° 16 - Papeterie
- projet N° 20 - Chantier naval sur le Lac Kivu
- projet N° 3 - Brasserie

Concernant la réalisation des projets ci-dessus mentionnés il a été convenu ce qui suit: La délégation rwandaise voudra bien fournir toutes les informations disponibles sur les projets ci-dessus mentionnés et ceci avant le départ de la délégation yougoslave afin de lui permettre de décider de la viabilité du projet ainsi que du montant de l'aide sous forme de don.

- La délégation yougoslave notifiera à la partie rwandaise sa décision finale après réception et examen des informations demandées par les autorités yougoslaves compétentes;
- L'interlocuteur rwandais pour les projets énumérés ci dessus est le Ministère de l'Industrie, des mines et de l'artisanat;
- En ce qui concerne le financement des projets, la partie yougoslave fournira l'assistance financée uniquement en dinar (la monnaie yougoslave). Il a été convenu que la part de financement en devises étrangères serait recherchée auprès d'une tierce partie y compris les institutions et organisations internationales de financement, telles que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement et l'ONUDI.

Pendant la discussion la délégation yougoslave a remis à la délégation rwandaise la copie d'un document intitulé Plan d'Action pour la période 1984-1985 qui a été préparé sur la base d'un accord existant sur la coopération scientifique et technique entre la République socialiste fédérale de Yougoslavie et la République rwandaise.

La partie yougoslave pourrait envisager la possibilité de fournir une assistance pour un des 4 projets mentionnés ci-dessus dans le cadre de cet accord.

ENTRETIENS ENTRE LE RWANDA ET LES INSTITUTIONS FINANCIERES: BAD, ACCT  
BANQUE MONDIALE

A la demande des institutions financières, les projets furent examinés cas par cas. Des échanges de vues entre le Gouvernement du Rwanda et les représentants de la BAD et de la Banque Mondiale il résulte:

Projet N° 1 : Intérêt des deux organismes, la Banque Mondiale serait prête à examiner les possibilités de financement d'une étude approfondie du marché des nouveaux produits ainsi que des tests d'acceptation. La BAD serait prête à considérer le financement de la réalisation du projet après présentation de l'étude et des résultats des tests de production.

Projet N° 2 : La BAD et la Banque Mondiale ont indiqué leur intérêt. La Banque Mondiale pourrait considérer le financement de l'étude du secteur de l'industrie laitière dans le cadre du projet "Fonds d'Etudes". La BAD est prête à examiner le financement du projet.

Projet N° 3 : Aucun intérêt exprimé.

Projet N° 4 : La Banque Mondiale serait ici aussi prête à examiner le financement de l'étude de factibilité couvrant les aspects marché et commercialisation dans le cadre du projet "Fonds d'Etudes" alors que la BAD pourrait sur cette base considérer le financement de la réalisation du projet.

Projet N° 5 : Aucun intérêt exprimé.

Projet N° 6 : La BAD serait intéressée au projet et le Gouvernement du Rwanda a promis de faire parvenir le rapport du consultant ONUDI sur ce sujet.

Projet N° 7 : La BAD a exprimé ses réserves sur la culture intensive du sisal, culture qui appauvrit considérablement les sols. Il est conseillé de commencer la production de sacs à partir de matières premières importées. Dans ce cas, la Banque Mondiale pourrait au travers de la BRD être intéressée au projet. La BAD est également intéressée.

Projet n° 8 et 9:

La BAD a indiqué un intérêt pour le projet 9 à condition que le Rwanda trouve un partenaire technique.

En ce qui concerne le projet 8, La Banque Mondiale a indiqué qu'il serait souhaitable de séparer la production de ramie de production de tissus.

La BAD partage ce point de vue et souhaiterait recevoir les études.

S'il s'agit de petits projets, ceux-ci pourraient être financés à travers la ligne de crédit avec la BAD.

Projet n° 10: Aucun intérêt exprimé.

Projet N° 11: Pour la BAD, il s'agit d'un bon projet.

Cependant il est dommage qu'il ne soit pas possible d'obtenir simultanément des fibres de bananiers et des bananes.

Projet n° 12: La BAD considère que si le coût du projet après étude, ne dépasse pas 1,5 millions de dollars son financement pourrait être considéré à travers la BRD. Cependant un partenaire technique devrait être identifié.

Projet N° 13: Il y a encore trop d'incertitudes concernant la réalisation possible de ce projet, dès lors ni la BAD ni la Banque Mondiale n'ont exprimé d'intérêt.

Projet N° 14: La BAD considère le projet comme indispensable et le Délégué de la Banque Mondiale a indiqué que si des études sont à réaliser, elles pourraient être considérées pour financement à travers la BRD, car il s'agit d'un projet très intéressant.

Projet N° 15: Intérêt exprimé par la BAD pour autant que le projet soit un projet communautaire, c'est-à-dire participation au financement du projet par les pays membres de la CEPGL.

Projet N° 16: La BAD serait intéressée à prendre connaissance des études réalisées ou à réaliser.

Projet N° 17: Projet intéressant. La BAD pourrait considérer le financement du matériel à travers la BAD.

Projet N° 19: Le Délégué de la Banque Mondiale a indiqué que ce projet pourrait éventuellement être examiné dans le cadre du fonds d'études. Il a également souligné que pour les projets pouvant être considérés dans ce cadre il serait nécessaire que le Gouvernement du Rwanda dresse une liste de projets prioritaires.

Projet N° 19: La Banque Mondiale a précisé qu'une étude était en cours pour la région de Kigali. La BAD considère ce projet intéressant et serait

prête à examiner le financement de l'exécution des travaux de réalisation des zones et domaines.

Projet N° 20: Aucun intérêt exprimé.

Projet n° 21: La BAD a exprimé son intérêt à examiner les études et pourrait considérer ce projet pour financement pour autant qu'il soit un projet communautaire.

Projet N° 22: Les Investissements pour ce projet ne semblent pas très élevés dès lors la BAD suggère que son financement soit réalisé à travers la BRD.

Le Délégué de L'ACCT a également fait une déclaration concernant les modalités, d'intervention de son organisation. Il a précisé qu'outre les 3 programmes réguliers d'assistance établis par biennium, l'ACCT a aussi un programme spécial de développement. Celui-ci, se répartit en 3 services qui sont l'assistance technique, le perfectionnement et les études techniques.

En ce qui concerne ce programme spécial, l'ACCT répond aux requêtes ponctuelles des Etats. Le Délégué de l'ACCT a confirmé la volonté de son organisation de poursuivre son action en faveur du développement industriel du Rwanda.

S'agissant de projets spécifiques, l'ACCT se tient prête à examiner les requêtes du Gouvernement Rwandais dans le cadre de son mandat.

#### IV. Conclusions.

Les participants ont considéré que la promotion de la Solidarité entre les pays en développement et l'établissement d'une autonomie collective constituaient des moyens pour l'établissement du Nouvel Ordre Economique International.

Ils ont souligné ~~quelles~~ potentialités et les possibilités pour une coopération technique et économique entre les pays en développement étaient vastes. Il existe de grandes possibilités pour exploiter davantage et utiliser plus efficacement ces potentialités.

Il a été réaffirmé que les Réunions de Solidarité offrent une approche pragmatique pour la promotion de la coopération entre les pays en développement et les participants ont exprimé l'espoir que comme résultat de la Réunion de KIGALI un nombre accru de projets de coopération mutuelle s'établira.

Les participants ont noté que l'expérience et les capacités de leurs pays respectifs en matière de développement industriel pourront être d'une grande utilité et d'une grande valeur pour le Rwanda. Dans cet esprit ils ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à partager leurs expériences avec le Rwanda et ont offert leurs connaissances techniques et leurs capacités institutionnelles qui pourront être mises à la disposition du Gouvernement s'il le souhaitait.

Tous les projets ont été soigneusement examinés et d'une manière constructive par les participants.

Les offres de coopération technique et économique revêtent plusieurs formes et sont énumérées dans le chapitre III du Rapport.

.../...



Les participants ont insisté sur l'importance d'un suivi étroit et systématique des projets de coopération convenus pendant la Réunion. Ils ont noté que les services existants de l'Administration du pays hôte prendront les dispositions nécessaires durant les différentes étapes pour la réalisation des projets de coopération. Ils ont aussi recommandé que les pays participants, les Institutions de financement et l'ONUDI déploient tous les efforts en vue de faciliter la réalisation de projets de coopération convenus.

Les participants ont exprimé leur conviction que la réalisation des projets de coopération pourrait contribuer d'une manière significative aussi bien au développement industriel de la République Rwandaise qu'à la réalisation de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique.

K. Zerezghi, Administrateur, Représentant de l'Unité pour la décennie du développement industriel de l'Afrique.

A. Elkən, Secrétaire  
H. Ghazarian, Secrétaire.

REUNION DE SOLIDARITE, KIGALI, 5-8 JUIN 1984

LISTE DES PARTICIPANTS

ALGERIE

- 3 -

RWANDA

NGIRIRA, Mathieu	Ministre	Industrie, Mines et et Artisanat
MUSANGAMFURA, Photidas	Dir.Gén.	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
NYAMWIGENDAHO, Charles	Directeur	"
TWAGIRUMUKIZA, Emmanuel	Directeur	"
NIYIBIZI, Pontien	Directeur	"
KAMANZI, Callixte	Chef de Division	"
GATERA, Véroüle	Fonctionnaire	"
NSENGIMANA, Justin	Directeur	Ministère du Plan
NKUMDUWERA, Fernand	Chef de Div.	MINIPLAN
TOYI, Salvator	"	"
MAHARANGALI, Augustin	Directeur	Min.de l'Economie et du Commerce
NEZEHOSE, Jean Bosco	Chef de Div.	MINAGRI
KANYWABAHIZI, Denis	"	"
HATEGEKIMANA, Denis	"	"
GASANA, Gratien	Directeur	Ministère des Finances et de l'Economie
SENYONI, Felicien	Chef de Div.	"
NIZEYIMANA, Joseph	"	Min.des Affaires Etrangères et de la Coopération
MUSENGIMANA, Raphael	Agent del'Etat	"
NSABABERA, Protais	Resp.du Bureau d'Identification des Projets	Banque Rwandaise de Développement
NKULIKIYINKA, Aloys	"	MINAFFET
SERUGANDA, Mathias	Chef Financier	Chambre de Commerce
NTONDO, Apollinaire	Resp.du Serv.et Format et Legis- lation	"
SEBULINGWENE, Jean	Fonctionnaire	"
HARELIMANA, Celestin	"	Présidence de la République
MUSANGANYA, Faustin	"	"

Déclarations faites en séance de clôture

(Télex de l'Inde)

Ensuite, le rapport de la réunion a été présenté et soumis à l'approbation des participants et a été adopté sans discussion.

(Discours de clôture - ONUDI)

(Discours de clôture - Ministre)

D'abord, le Chef de la délégation de l'ONUUDI a informé la réunion du contenu d'un télex reçu de l'Ambassade de l'Inde à KAMPALA.

Les autorités indiennes ont déclaré leur soutien le plus complet à la Réunion. Des incidents indépendants de leur volonté ont empêché la participation d'une délégation de haut niveau déjà nommée.

Le Gouvernement de l'Inde a déclaré son intérêt et sera prête à prendre des engagements concrets dans la mesure de ses moyens limités et dans le cadre de la coopération internationale, plus particulièrement des institutions internationales de financement.

Dans son discours de clôture, le Chef de la délégation de l'ONUJI au nom de sa délégation et en son nom personnel a tenu à souligner que les résultats des intenses discussions qui ont eu lieu ont été particulièrement encourageants.

Pratiquement les discussions sur chaque projet ont abouti à des décisions pour une action de suivi en vue de leur réalisation, avec une indication des voies et moyens pour y parvenir.

Sa délégation a été particulièrement réconfortée par les conseils et les offres d'assistance des Institutions financières.

Il a rappelé que les déclarations d'intention ne sont qu'un point de départ, mais le suivi est essentiel et dans ce domaine l'ONUJI, si on le lui demande, est prête à apporter conseil et constance au Gouvernement du Rwanda, et à mobiliser ses efforts jusqu'à la réalisation complète des objectifs de la Réunion.

Il a tenu également à remercier tout particulièrement le Président de la Réunion pour la manière brillante avec laquelle il a dirigé les débats, afin de parvenir aux objectifs de la Réunion et ceci dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle.

A travers le Ministre, il a adressé également ses remerciements à la compétence des fonctionnaires et experts gouvernementaux.

Des remerciements ont été également adressés au Secrétariat et à l'équipe des interprètes.

Enfin le Chef de la délégation a rendu hommage à l'hospitalité du peuple Rwandais, aux efforts du Gouvernement Rwandais pour promouvoir le développement industriel dans l'intérêt du peuple du RWANDA.

Dans son discours de clôture le Ministre a tenu à souligner que la Réunion a constitué une manifestation concrète et positive de la Solidarité entre les pays participants.

Il s'est félicité de ce que des engagements concrets aient été pris.

Le Ministre a terminé en remerciant au nom du Gouvernement Rwandais, et en son nom personnel les participants à cette réunion, à ceux qui se sont chargés du travail matériel et administratif. Il a tenu à mentionner le rôle particulièrement efficace de l'ONUDI aussi bien pendant la préparation que le déroulement de la Réunion.